



Bruxelles, le 13 avril 2015  
(OR. fr)

7767/15

---

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
2013/0024 (COD)

---

---

CODEC 462  
EF 64  
ECOFIN 234  
DROIPEN 29  
CRIMORG 31

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les informations accompagnant les virements de fonds ( <b>première lecture</b> ) - Adoption a) de la position du Conseil b) de l'exposé des motifs du Conseil

---

1. Le 7 février 2013, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet <sup>1</sup>, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 23 mai 2013 <sup>2</sup>.
3. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 11 mars 2014 <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> doc. 6230/13.

<sup>2</sup> JO C 271 du 19/09/2013, p. 31.

<sup>3</sup> doc. 7386/14.

4. Lors de sa 3368ème session du 10 février 2015, le Conseil "Affaires générales" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant le règlement susmentionné<sup>1</sup>.
5. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil:
- d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 5932/15 et l'exposé des motifs figurant dans le document 5932/15 ADD 1;
  - de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum à la présente note.
- 

---

<sup>1</sup> En conformité avec la lettre du 29 janvier 2015, adressée par le président de la commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures et le président de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.